



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20251126-1176701-DE
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le : 28/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt novembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 27

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 7

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Nathalie Normand, Mme Chrystelle Coffin à M. Arnaud Bertrand, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-25-11-26-10

Objet : Dispositif citoyen : octroi de 3 bourses Permis citoyens.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n° 2012-022 en date du 15 février 2012 portant création d'un permis citoyen en direction des Véliziens de 18 à 25 ans,

VU sa délibération n° 2017-03-29/17 en date du 29 mars 2017 portant modification du règlement intérieur du dispositif « permis citoyen »,

VU sa délibération n° 2020-12-16/22 en date du 16 décembre 2020 portant modification du dispositif « Permis citoyen » - Approbation du règlement intérieur et de la convention type,

VU les demandes des candidats pour l'octroi de bourses permis citoyens, dont les noms figurent en annexe de la présente délibération,

Vu l'annexe à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 17 novembre 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 17 novembre 2025,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique jeunesse, la Commune a adopté le dispositif « Permis citoyen », destiné à apporter une aide financière aux jeunes Véliziens qui souhaitent passer le permis de conduire en échange d'heures citoyennes durant des évènements organisés par le Service jeunesse,

CONSIDÉRANT les demandes des candidats dont les noms figurent en annexe de la présente délibération pour l'octroi de bourses permis citoyens, afin de financer leurs formations de conduite,

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, réuni le 17 septembre et le 28 octobre 2025, a retenu ces dossiers,

ENTENDU l'exposé de Mme Elodie Simoes, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

ACCORDE une bourse de 430 € à la candidate inscrite à la conduite accompagnée, dont le nom figure sur l'annexe jointe à la présente délibération ayant sollicité une bourse dans le cadre du permis citoyen, en contrepartie d'un crédit de 30 heures citoyennes à restituer à la collectivité.

ACCORDE une bourse de 500 € au candidat inscrit au permis B (classique), dont le nom figure sur l'annexe jointe à la présente délibération, ayant sollicité une bourse dans le cadre du permis citoyen, en contrepartie d'un crédit de 35 heures citoyennes à restituer à la collectivité.

ACCORDE une bourse de 500 € au second candidat inscrit au permis B (classique), dont le nom figure sur l'annexe jointe à la présente délibération, ayant sollicité une bourse

Délibération n° DEL-25-11-26-10

Objet : Dispositif citoyen : octroi de 3 bourses Permis citoyens.

dans le cadre du permis citoyen, en contrepartie d'un crédit de 35 heures citoyennes à restituer à la collectivité.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer avec les bénéficiaires des aides, les conventions établies sur la base de la convention type, leurs éventuels avenants à l'exception de ceux ayant une incidence financière, et tous actes y afférents.

Fait et délibéré en séance le 26 novembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.